

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 1 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/07/01-0/11 H****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210701-lmc100000022242-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 07/07/2021

Réception Préfet : 07/07/2021

Publication RAAD : 07/07/2021

**OBJET :** Désignation des représentants du Département au sein de divers organismes.  
Seine-et-Marne Attractivité (SMA) – Agence pour l'attractivité et le rayonnement de la Seine-et-Marne

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU les statuts de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité en date du 9 juin 2017 modifiés le 15 juin 2018,

CONSIDÉRANT le renouvellement intégral du Conseil départemental à l'issue des deux tours de scrutin des 20 et 27 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de désigner les Conseillers départementaux dont les noms suivent pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité :

- Monsieur Olivier MORIN
- Monsieur Thierry CERRI
- Monsieur Jean-François PARIGI
- Monsieur Jean-Louis THIERIOT
- Monsieur Olivier LAVENKA
- Monsieur Bernard COZIC
- Monsieur Vincent PAUL-PETIT

- Monsieur Denis JULLEMIER
- Madame Daisy LUCZAK
- Madame Isoline GARREAU
- Monsieur Pascal GOUHOURY
- Madame Béatrice RUCHETON
- Monsieur Brice RABASTE
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
- Madame Sandrine SOSINSKI
- Monsieur Xavier VANDERBISE
- Madame Véronique VEAU
- Madame Julie GOBERT
- Monsieur Anthony GRATACOS

Article 2 : que les représentants du Département siègeront au sein de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement, sauf à ce qu'une nouvelle délibération modifie la liste de ces représentants.

#### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

ABREU Emma  
BAREILLE Eric  
BEAULNES-SERENI Nathalie  
BOURGEAIS – EL ABIDI Majdoline  
CERRI Thierry  
CHANUSSOT Jean-Marc  
COZIC Bernard  
DELOISY Sophie  
DJEBARA Smail  
DUBOSC Yann  
ÉBLÉ Vincent  
FENZAR-RIZKI Bouchra  
GARREAU Isoline  
GAUTIER Laurent  
GBIORCZYK Anne  
GOBERT Julie  
GOUHOURY Pascal  
GRATACOS Anthony  
JOZON Michel  
JULLEMIER Denis  
LACROIX Sarah  
LAVENKA Olivier  
LAVIOLETTE Jean  
LE BOUTER Nolwenn  
LUCZAK Daisy  
MARGATÉ Marianne  
MORIN Olivier  
MOUSSI-LE GUILLOU Cindy  
MUNCH Mireille  
NETTHAVONGS Céline  
PARIGI Jean-François

PASQUIER Véronique  
PAUL-PETIT Vincent  
PEZZETTA Ugo  
PICHERY Marie-Line  
RABASTE Brice  
ROBACHE Christian  
RUCHETON Béatrice  
SEPTIERS Patrick  
SHORT-FERJULE Sara  
SOSINSKI Sandrine  
THIERIOT Jean-Louis  
THOBOR Virginie  
THOMAS Claudine  
VANDERBISE Xavier  
VEAU Véronique

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne